



5e TROPHEE de DUMBEA 2020

OPEN B (10 ans et moins et DEBUTANTS)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Le tournoi appelé «5e TROPHEE de DUMBEA 2020 Open B» est organisé par le DUMBEA Club d'Echecs et se déroule a l'Hotel de Ville de DUMBEA le samedi 18 juillet 2020.

Le responsable de l'organisation est Mme Patricia CHARDON (85 79 09).
Mail : dumbeaclubdechecs@gmail.com

Article 2 : Homologation

Cette compétition de type « tournoi open » est homologuée par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.).

Elle se joue en 7 rondes de 15' + 5"/coup et s'ouvre à tout joueur. La prise de licence est obligatoire. Elle donnera droit à un classement national ELO rapide.

Article 3 : Arbitrage

L'arbitre est Erick Mouret (A07840 Arbitre International Elite).

Article 4 : Appariements

Les appariements informatisés sont réalisés au système suisse intégral.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements Papi (d'Erick Mouret).

Article 5 : Inscription et pointage

Pré-inscription par mail (dumbeaclubdechecs@gmail.com) ou téléphone au 85 79 09 avant le 17/07/2020 à Minuit.

Tarif : Adulte et jeune : 1500 cfp avant le 17/07 ou 2000 cfp sur place, 1000 cp pour les jeunes avant le 17/07 ou 1500 sur place, 500f pour handicapés et féminines, gratuit pour les boursiers sur présentation du coupon .

Inscription et paiement sur place le 18 juillet de 08h30 à 09h00.

Debut des parties a 09h30.

Le pointage est obligatoire pour tout joueur de 08h30 a 09h00. Seuls les joueurs qui se sont présentés à l'organisateur pour le pointage et qui ont réglé leur inscription seront appariés pour la première ronde.

Article 6 : Déroulement du Trophée.

Contrôle des présents et paiements inscription : 18 juillet de 08h30 à 09h00.

- Ronde 1 : 09h30
- Ronde 2 : 10h15
- Ronde 3 : 11h00

- **PAUSE : 12h00**
- Ronde 4: 13h15
- Ronde 5 : 14h00

- Ronde 6 : 14h45
- Ronde 7 : 15h00

REMISE DES PRIX : 17h00

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuık (Antalya, Turquie). Ces règles sont en vigueur depuis le 1er Janvier 2018.

Article 7 : Cadence et consignes de partie.

15 minutes + 5 sec/coup par joueur.

Consignes.

La partie sera perdue par forfait dès le départ de la ronde. En cas de forfait par cas de force majeure imprévisible, on considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné la compétition, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

- L'organisateur (85 79 09) devra être prévenu à ce titre.
- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu. La partie sera perdue pour le joueur dont un appareil aura émis une sonnerie quelconque.
- A la fin de la partie, les pièces sont remises en place sur l'échiquier et la pendule éteinte.
- Le joueur vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage, remplies d'une écriture lisible et signées par chaque joueur.
- En cas de partie nulle, le joueur ayant eu les « blancs » se charge d'apporter le résultat.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans l'autorisation de l'arbitre.
- Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. En outre, toute discussion, lecture suspecte, consultation de tiers ou d'ordinateur... est formellement interdite sous peine d'exclusion de la compétition, avec éventuellement demande de sanction auprès de la F.F.E.
- Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans un rapport technique.

Article 8 : Notation

- La notation n'est pas obligatoire pour les parties à cadence rapide et blitz.
- L'article A.4 s'applique à ce tournoi.

Article 9 : Comportement des joueurs.

- **Toute contestation de la décision de l'arbitre est interdite durant le tournoi, le recours se fera par écrit et sera transmis à la Direction Nationale de l'Arbitrage.**
- Il est formellement interdit de fumer dans la salle de compétition.
- Les analyses n'y sont pas autorisées. Une autre salle est réservée à cet effet.
- Les discussions entre joueurs peuvent gêner les participants et de plus être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.
- Les lecteurs MP3, ordinateurs, ou tout autre appareil électronique de jeux sont interdits dans la salle de jeu.
- Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 10 : Classement – Prix .

- Le classement est fait après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).
- Les ex aequo sont départagés dans l'ordre, par le Sonneborn-berger, par le Buchholz tronqué, et le cumulatif.
- Les prix ne sont pas cumulables et calculés selon la place.

Les premiers Jeunes et Adultes et Filles seront récompensés.

Tous les jeunes participants seront récompensés par une médaille

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix. Ceux-ci ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou représentés) lors de la cérémonie de clôture.

Article 11 : Litige.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir par écrit la commission d'appel sportif de la F.F.E.

L'organisateur

Patricia CHARDON